
Matas 2 d'Oron-Lavaux

Concept



Matas 2 - Région Oron-Lavaux

Table des matières

Introduction	2
Sens et finalité d'un concept, Public	2
Définition MATAS, Cadre légal, Organigramme	3
Définition, Cadre légal	3
Organigramme	4
Présentation de “PassAges”, le Matas 2 de la région Lavaux-Oron	5
Pourquoi ce nom “PassAges” ?	5
Pourquoi MATAS 2	5
Régions et établissements desservis par “PassAges”	5
Localisation	5
De qui dépend-t-il ?	5
A qui s'adresse-t-il ?	5
Fonctionnement	6
Intervenants professionnels	6
Prestations	6
Partenaires et réseau	6
Concept général	7
Pyramide de Dilts	7
Altérité et individuation	8
Bienveillance et cohérence	8
Capacités et comportements	9
Environnement	9
Secteur pédagogique	10
Secteur socio-éducatif	11
Atelier de création artistique	12
Les modalités d'admission, évaluations et bilans	
Admission	13
Evaluations et Bilans	14
Annexes	15
Annexe 1: Art. 103 LEO	15
Annexe 2: Art. 76 RLEO	15
Annexe 3: Décision 141	16
Annexe 4: Formulaire de demande d'admission	18
Annexe 5: Document d'admission	22
Annexe 6: Document d'objectifs MATAS	23

Introduction

Sens et finalité d'un concept, Public

Sens et finalité d'un concept

- Le concept, pensée fondamentale sous-jacente à notre travail, le décrit, l'oriente, le cadre, tout en lui donnant de l'espace.
- Il a donc pour but d'explicitier, de valider et de donner un sens à notre action. C'est donc un outil de pilotage ainsi qu'un moyen de communiquer, à un niveau « méta »

Public

- Il s'adresse donc premièrement à nous-même, (équipe du Matas), à nos directeurs SPJ et DGEO qui pourront l'utiliser pour présenter notre structure et son approche dans leurs milieux professionnels respectifs ainsi qu'au niveau politique.
- Il intéressera également les doyens et enseignants ayant des élèves en difficulté.
- Ce document sera également publié sur notre site internet : <https://www.passages-matas2.ch>
sur celui de la fondation de serix: <https://www.serix.ch>
sur celui de l'école d'Oron-Palézieux <https://www.ecole-oron-palezieux.ch>

Définition MATAS, Cadre légal, Organigramme

Définition, Cadre légal

Définition

- MATAS est un acronyme de « Module d'Activités Temporaires et Alternatives à la Scolarité »

Cadre légal

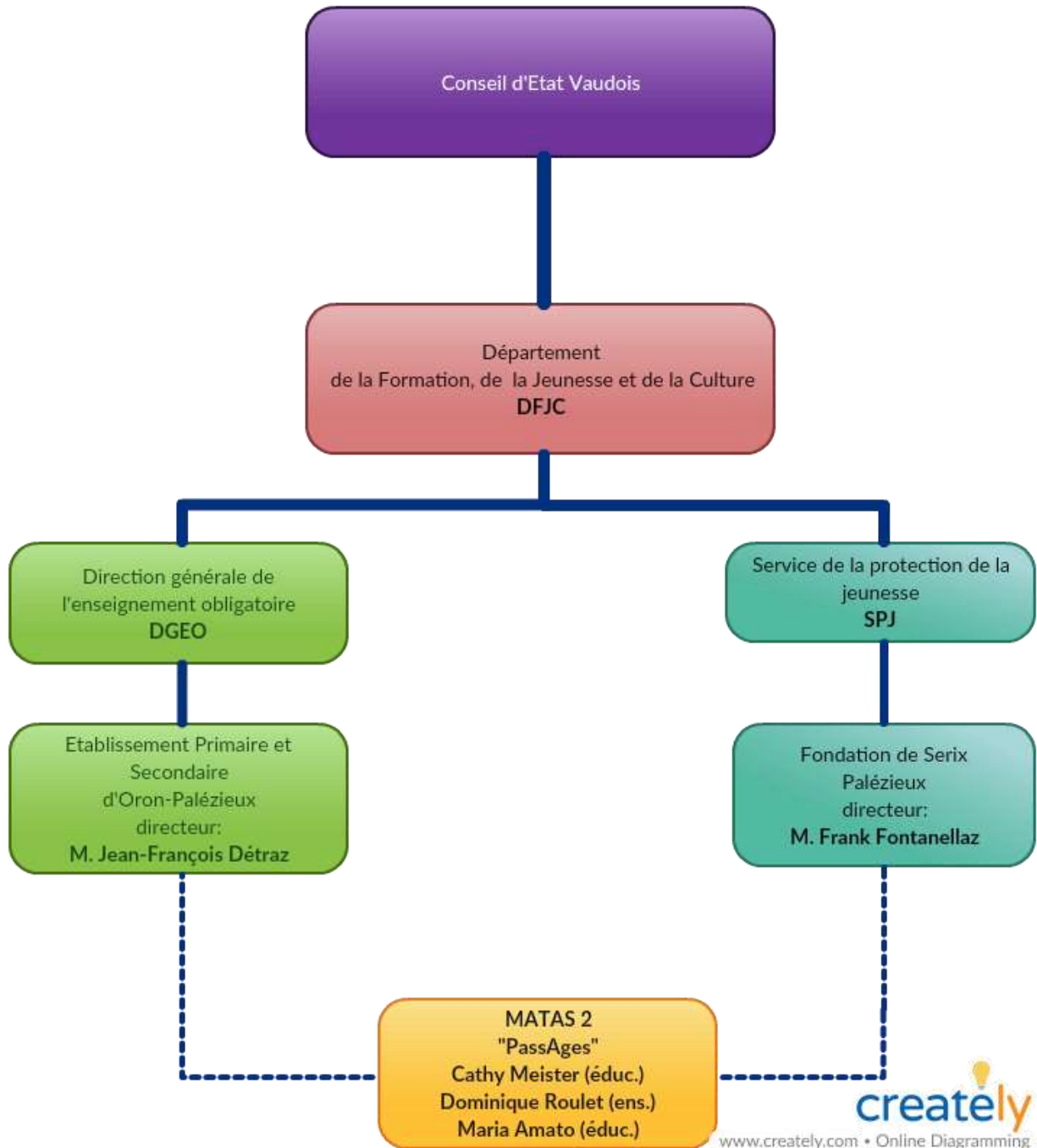
- Les Matas découlent de l'article 103 de la loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO)¹
- L'article 76² de son règlement d'application (RLEO).
- La décision 141³ de la Cheffe du Département en précise le fonctionnement.

¹ [Annexe 1](#)

² [Annexe 2](#)

³ [Annexe 3](#)

Organigramme



Présentation de “PassAges”, le Matas 2 de la région Lavaux-Oron

Pourquoi ce nom “PassAges” ?

Ce nom fait référence aux différentes étapes de passage de l'enfance à l'adolescence, au monde professionnel et adulte à venir.

Pourquoi MATAS 2

Actuellement, deux Matas sont à disposition des établissements scolaires de la région. Le Matas 1 s'adresse aux élèves plus jeunes, tandis que le Matas 2 à des élèves de 13 à 16 ans.

Régions et établissements desservis par “PassAges”

Il s'agit de la région Lavaux - Oron couvrant les établissements scolaires de Pully, Lutry, Centre-Lavaux et Oron-Palézieux.

Localisation

Le Matas 2 “PassAges” se situe au centre d'Oron-la-Ville, dans un appartement artisanal, à 500m du collège d'Oron-la-Ville.

De qui dépend-t-il ?

Cette structure dépend du Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture. Elle est dirigée conjointement par le directeur de l'Établissement Scolaire d'Oron-Palézieux, représentant la DGEO, et par le directeur de la Fondation de Serix, garant du contrat de prestations du Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ).⁴

A qui s'adresse-t-il ?

Le Matas 2 PassAges s'adresse à des élèves de l'enseignement ordinaire de la 8ème à la 11ème année, en décrochage ou en danger de rupture scolaire.

⁴ Voir également l'[Organigramme](#) en page précédente.

Fonctionnement

Intervenants professionnels

Afin de garantir les prestations du Matas, trois professionnels collaborent étroitement aux besoins des élèves:

- Catherine Meister, éducatrice socio-éducative
- Dominique Roulet, enseignant DGEO
- Maria Amato, éducatrice responsable de l'atelier de création artistique

Prestations

Le Matas 2 PassAges offre les prestations suivantes:

- La réunion de deux axes : la pédagogie et l'éducation socio-éducative
- Un cadre sécurisant et bienveillant
- De nouvelles stratégies d'apprentissages scolaires
- Un projet individuel
- Un espace de parole
- Un regard réflexif et confrontant
- Un accompagnement des familles
- Un travail en réseau
- Un atelier de création artistique

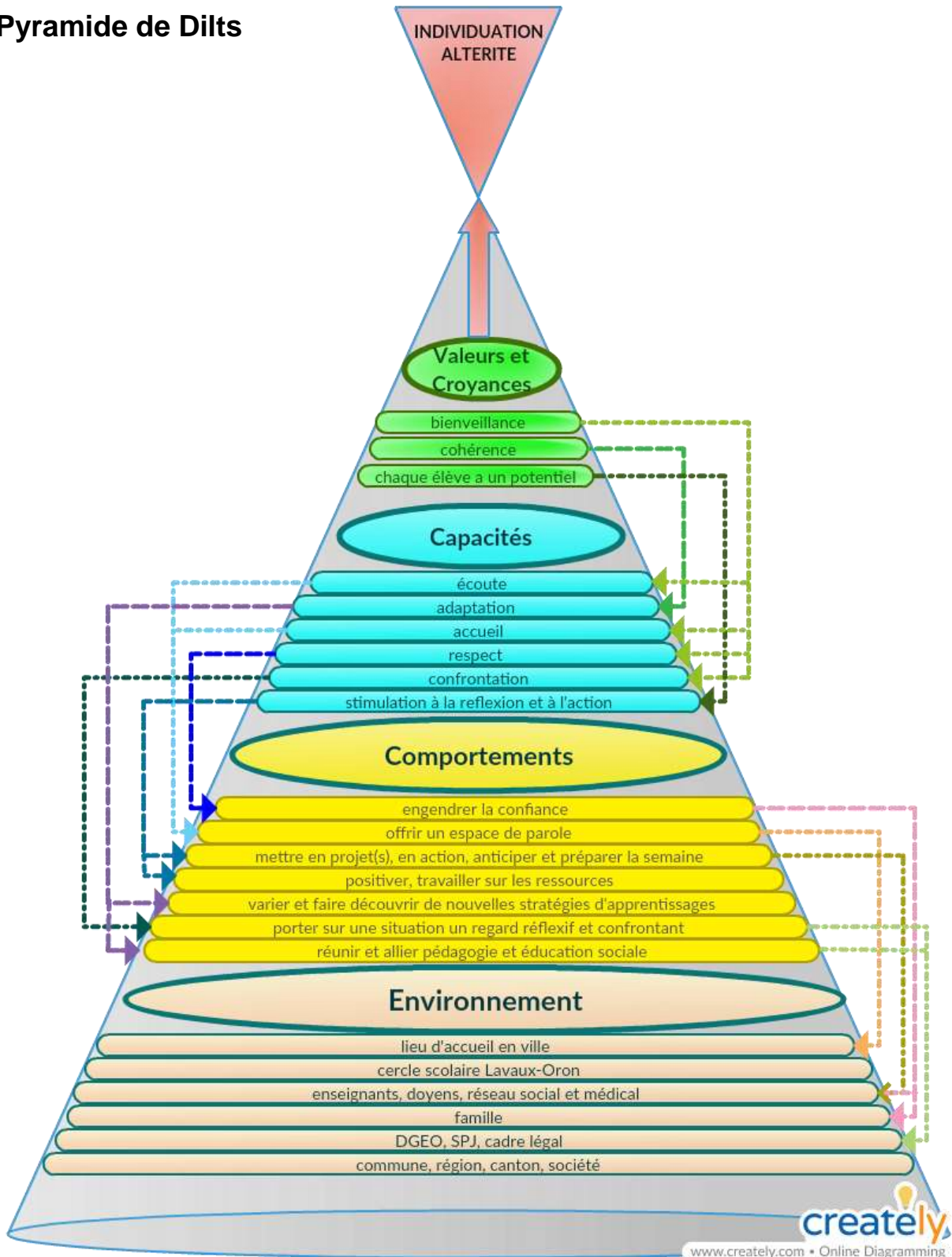
Partenaires et réseau

L'équipe du Matas peut collaborer avec :

- Les doyens et les enseignants
- Les élèves et leur famille
- Les assistants sociaux
- Les thérapeutes
- Les conseillers en orientation

Concept général

Pyramide de Dilts



Notre concept s'est construit au travers de l'élaboration d'une pyramide inspirée de celle de Robert Dilts.

La visée est la construction de l'**Individuation et de l'Altérité**

Des **valeurs et des croyances** engendrent

des **capacités**

(postures et savoirs-être) qui induisent

des **comportements professionnels** (savoirs faire)

Le tout en interaction avec un **environnement** de lieux et de professionnels autour de l'élève et sa famille.

Cette pyramide peut également être lue de bas en haut.

Altérité et individuation

Nous travaillons avec les élèves accueillis sur la notion **d'altérité** (c'est-à-dire aller à la rencontre de l'autre, encourager le dialogue, découvrir la conception du monde et pouvoir se mettre à la place de l'autre) et développer son **individuation** (non pas dans le sens psychanalytique du terme mais dans sa conduite vers la maturité et la responsabilisation de ses actes).

Bienveillance et cohérence

Afin de nous approcher au plus près de la cible idéale, nous avons mis en place un accompagnement basé sur un dispositif ou encadrement de bienveillance ⁵ et de cohérence qui nécessite de s'adapter à chaque situation dans toute sa complexité. Nous croyons à la réussite et au développement des potentiels de chaque élève.

⁵ Il faut comprendre bienveillance comme : prendre soin, éviter tout jugement, comprendre tout en maintenant un cadre, des règles, du respect mutuel, de la réflexion et de la confrontation, ceci dans un but de construction. Bienveillance ne veut donc pas dire tout laisser faire.

Capacités et comportements

Pour développer la réussite de tous sur les plans scolaires et socio-éducatif, le MATAS offre un espace de parole, d'écoute, de stratégies d'apprentissages, de travail et d'organisation scolaire dans un climat serein qui favorise la confiance, la réflexion et la valorisation de l'estime de soi.

La possibilité d'allier et de réunir pédagogie et éducation sociale permet de construire des projets individuels et ainsi de travailler sur les ressources, les potentiels et les compétences de chacun. L'équipe du Matas permet également de prendre un relais lors des moments plus compliqués que traversent les jeunes.

En créant cet environnement bienveillant, tolérant à l'erreur, le but est aussi de procurer à l'élève un espace propice à de nouvelles expériences, un espace de ressources qui l'amène à développer une relation plus saine et sensée sur l'école.

Environnement

L'environnement comprend les lieux, personnes et institutions dans lesquels évolue l'élève selon une vision systémique.

Secteur pédagogique

Le travail pédagogique est construit en fonction de la problématique de l'élève et attentes de l'école.

Mis en relation avec la pyramide de Dilts, voici les principales étapes du travail entrepris.

- Compréhension de la problématique définition d'objectifs.
cohérence → adaptation → réunir pédagogie et éducation / engendrer la confiance → enseignants, doyens
- Discussions sur la problématique signalée.
bienveillance → écoute → offrir un espace de parole → lieu d'accueil hors école
→ respect+confrontation → porter sur une situation un regard réflexif
- Lecture de l'agenda.
bienveillance → confrontation → porter sur une situation un regard réflexif confrontant
- Développement par l'élève des explications possibles
bienveillance → écoute → engendrer la confiance
→ confrontation → porter sur une situation un regard réflexif confrontant
- Émergence de pistes de solutions
chaque élève a un potentiel → stimulation à la réflexion → porter sur une situation un regard réflexif

Suivi du programme scolaire

- Communication par email avec les enseignants les plus concernés
- Suivi de l'agenda
- Suivi des leçons de la semaine
- Organiser la préparation des évaluations
- Dans certains cas, passage d'évaluations au Matas.

Travail scolaire en général

- Donner du sens aux matières et aux apprentissages
- Rassurer sur les savoirs acquis et encourager les progrès
- Découvrir et s'approprier des stratégies d'apprentissage efficaces
- Découvrir et exploiter des outils de révision en ligne
- Reprendre des notions fondamentales non acquises
- Réapprendre à étudier dans un autre contexte
- Réapprendre progressivement à travailler seul
- Évaluer son propre travail, apprendre de ses échecs comme de ses succès
- Identifier les freins et les obstacles qui expliquent la situation où se trouve l'élève
- Gérer ses priorités, planifier son travail

Secteur socio-éducatif

Objectifs

1. **Identifier, analyser et clarifier les difficultés** qui ont conduit à une demande d'intervention Matas.

- Moyens
- Construire un projet individuel socio-éducatif
- Questionner le réseau
- Faire des observations
- Ritualiser l'accueil comme source d'informations
- Créer un climat favorable au partage
- Organiser des entretiens réguliers avec l'adolescent

2. **Accompagner la famille**

- Entretiens, échanges réguliers
- Guidance parentale
- Interventions à domicile si nécessaire
- Informations sur les structures existantes pour les jeunes

3. **Développer les capacités d'autonomie et de responsabilisation**

- Travail sur les interactions et les relations sociales (conflit, citoyenneté, loi, comportement normatif, valeurs sociétales...)
- Mise en place d'un dispositif d'informations diverses (préventions, structures d'aide aux adolescents, avenir professionnel ou scolaire,...)
- Préparation et simulation d'entretiens scolaires ou professionnels

4. **Renforcer l'estime de soi**

- Offrir une écoute active et bienveillante
- Créer une relation basée sur le respect, le non-jugement et les croyances individuelles (racisme, sexisme, apparence...)
- Valoriser les réussites, donner quittance aux souffrances et difficultés
- Trouver ensemble des solutions pertinentes
- Valoriser l'image de soi au travers d'un atelier de création artistique
- Utiliser les jeux de société comme moyen d'interactions positives et de réussite

Atelier de création artistique



Par le biais de la création artistique, l'élève accède à la dimension métaphorique et symbolique.

Diverses médiations peuvent être utilisées dans le cadre de l'atelier: peinture, dessin, argile, collage, photo, land-art, masques, théâtre, contes et récits mythologiques, écriture, musique, etc.

Celles-ci ont pour fonctions :

- De représenter une situation, une idée ou une émotion
- De permettre une autre forme d'expression
- De faciliter la relation par la distance, l'humour, le jeu.

La participation à l'atelier de création artistique permet à l'élève :

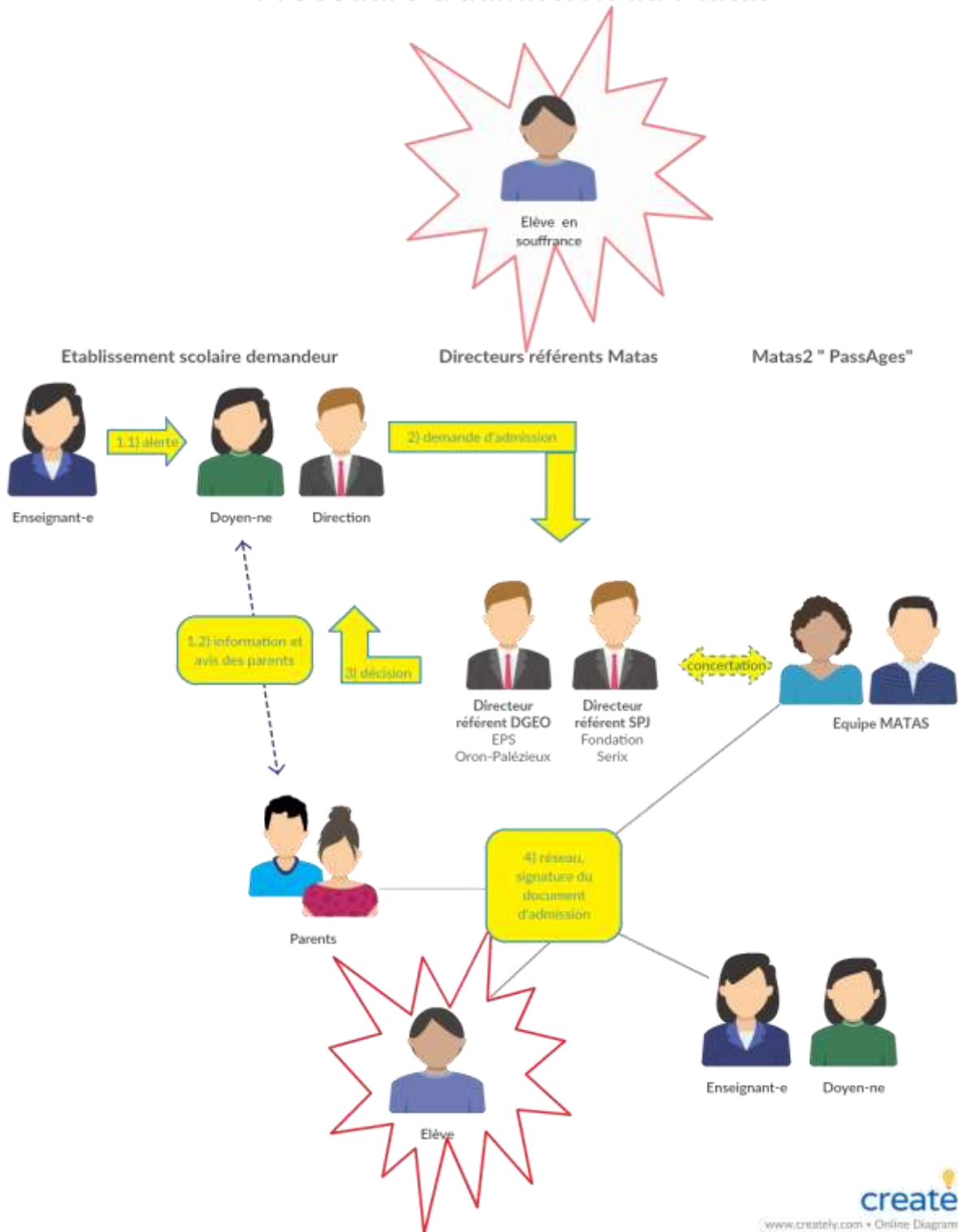
- De créer et d'expérimenter dans un climat bienveillant
- D'explorer et de développer son imaginaire
- D'accéder à l'aspect du sensible et des émotions
- De découvrir de nouveaux modes relationnels
- De découvrir de nouvelles techniques
- De développer un savoir-faire
- D'essayer (en ayant le droit de se tromper), d'inventer et de transformer
- De prendre conscience de son potentiel et de sa singularité.

Dans cet espace, l'élève mobilise ses ressources; il devient acteur. L'activité de création artistique, en tant que médiation éducative, contribue à améliorer la confiance et l'estime de soi.

Les modalités d'admission, évaluations et bilans

Admission

Procédure d'admission au Matas



Une admission au Matas 2 PassAges se passe ainsi:

- L'enseignant signale l'élève en difficulté auprès de sa direction. Après décision interne et information aux parents, un **formulaire de demande d'admission** ⁶ est transmise au directeur référent Matas 2, M. Détraz, qui lui-même la transmet à M. Fontanellaz pour préavis.
- La situation est ensuite présentée à l'équipe Matas.
- L'équipe Matas prend contact avec le doyen de l'établissement scolaire.
- Une rencontre est organisée avec le doyen, l'enseignant, l'élève et ses parents afin de définir les modalités et les objectifs de la prise en charge.
- Un **document d'admission** ⁷ est établi et signé lors de cette rencontre.
- Une visite du Matas est organisée pour l'élève et ses parents.
- Début de la prise en charge

Evaluations et Bilans

Des objectifs pédagogiques et socio-éducatifs sont établis lors des premières semaines de la prise en charge et formalisés dans un "**Document d'objectifs MATAS**"⁸.

Ces objectifs sont en rapport tant avec les demandes et les attentes de l'école qu'avec la situation réelle du jeune.

Le suivi régulier de ces objectifs permet à l'encadrant ainsi qu'à l'élève de voir l'évolution parcourue et sert de base au bilan intermédiaire et final.

⁶ Annexe 4 [Formulaire de demande d'admission](#)

⁷ Annexe 5 [Document d'admission](#)

⁸ Annexe 6 [Document d'objectifs MATAS](#)

Annexes

Annexe 1: Art. 103 LEO

Un accompagnement socio-éducatif organisé aux conditions prévues par la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (ci-après : LProMin) est mis en place pour l'élève qui présente des difficultés importantes et durables de comportement. L'élève peut notamment être pris en charge dans une structure d'activité temporaire mise en place par le Département.

L'établissement scolaire de l'aire de recrutement dans laquelle est située une structure socio-éducative assure l'enseignement aux élèves accueillis ou placés dans cette structure.

Annexe 2: Art. 76 RLEO

Modules d'activités temporaires (MATAS) (LEO art. 103)

1. Sur préavis du conseil de classe et après avoir entendu les parents, le directeur peut décider d'intégrer un élève dans un module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité (MATAS). Une directive règle la procédure.
2. La prise en charge dans un MATAS dure trois mois, renouvelables une fois. Elle vise la poursuite de la scolarité de l'élève.
3. L'élève reste rattaché à la classe de son établissement d'origine.
4. Une convention passée entre les services concernés fixe les modalités de financement de ces structures.

Annexe 3: Décision 141

Décision n° 141

<p style="text-align: center;">Intégration d'un élève dans un module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité (MATAS)</p>

Vu :

- l'article 103 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) ;
- l'article 76 du règlement du 2 juillet 2012 d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO) ;

la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture fixe comme suit la procédure d'intégration d'un élève dans un module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité (MATAS):

I. Généralités

1. Les MATAS sont le fruit d'une collaboration formalisée entre un établissement scolaire et une structure socio-éducative, dans le but de soutenir un élève en risque de rupture scolaire. Ils tendent en particulier à renforcer ses capacités de motivation à l'apprentissage et d'intégration à un groupe classe. Les activités effectuées dans ce contexte visent au maintien de l'élève dans la classe et l'établissement scolaire d'origine. Le cas échéant, elles contribuent à trouver une autre solution la plus adaptée possible aux besoins de l'élève.

L'élève restant administrativement rattaché à une classe de son établissement scolaire d'origine, son projet est conduit par le directeur de l'établissement scolaire concerné. L'élève bénéficie d'un programme personnalisé ; les promotions et certifications sont du ressort du conseil de direction.

II. Procédure

2. Après l'identification précise de la situation (rapports pédagogiques, rapports d'intervenants internes et externes à l'établissement), le conseil de classe présente au directeur de l'établissement d'origine une demande de prestations MATAS. Des propositions pédagogiques et éducatives quant à la meilleure adéquation possible de la prise en charge peuvent être formulées avec ce préavis.

Après avoir entendu l'élève concerné, ses représentants légaux ou toute autre personne en lien avec ladite situation, le directeur transmet, s'il juge pertinente la démarche en cours, le dossier à son collègue directeur référent au sein de sa région.

3. Le directeur référent et le directeur responsable de l'institution socio-éducative impliquée examinent le préavis reçu ; ils entendent au besoin l'élève concerné et ses représentants légaux.

Les deux directeurs susmentionnés formulent ensuite un préavis à l'intention du directeur de l'établissement d'origine, qui décide alors d'intégrer ou non l'élève concerné dans ledit MATAS.

4. La décision formelle du directeur de l'établissement d'origine est transmise par lettre aux parents, avec les informations utiles de mise en œuvre (lieu, horaire, déplacement, repas, ...) et l'indication des délai et voie de recours (art. 141 ss LEO).
5. Durant toute la période de prise en charge, les directions et intervenants respectifs communiquent régulièrement afin d'assurer la pleine collaboration de chacun et la cohérence de l'ensemble des actions engagées. En outre, les contacts avec les parents de l'élève sont réguliers.

III. Renouvellement et fin de la prise en charge

6. Selon les formes déterminées par le directeur référent et le directeur responsable de l'institution socio-éducative, la fin de la prise en charge est précédée d'un bilan élaboré conjointement entre intervenants MATAS et scolaires. Il est présenté au directeur de l'établissement d'origine avec des propositions de suivi. Ce directeur organise alors avec l'élève, ses parents et les différents intervenants la restitution de l'ensemble des observations et propositions.

Sur cette base, les prestations MATAS peuvent être interrompues, poursuivies ou adaptées. Une décision écrite du directeur de l'établissement d'origine formalise les points retenus.

La présente directive entre en vigueur le 1^{er} août 2015.



Anne-Catherine Lyon

Lausanne, le 17 juillet 2015

Annexe 4: Formulaire de demande d'admission



Formulaire de demande d'admission

L'élève

Nom :	Prénom :
Né-e le :	Sexe :
Rue :	Langue maternelle :
NPA, Localité :	Tél. :

La classe

Etablissement scolaire :	
Collège :	
Classe :	
Directeur-trice de l'Etablissement scolaire :	
Tél. :	Courriel :
Doyen-ne :	
Tél. :	Courriel :
Enseignant-e :	
Tél. :	Courriel :

Formulaire de demande d'admission p2/4



Les Intervenants

A votre connaissance, quels sont les intervenants qui ont suivi la situation ?
(maître-sse d'appui, d'enseignement spécialisé, de CIF, psychologue, logopédiste,
psychomotricien-ne, etc.)

Merci de préciser, nom, prénom, fonction, tél., courriel

--

Parcours scolaire

Années de programme	Ecoles	Types de classe

Formulaire de demande d'admission p3/4



Définition de la problématique

Respect des consignes	
Autonomie	
Motivation	
Relations avec les adultes	
Relations avec les camarades	
Ressources	
Intérêts	Scolaires : Autres :
Travail scolaire	En classe : A domicile :

Formulaire de demande d'admission p4/4



Contexte-s ou relation-s qui permettent de faire un lien avec les difficultés rencontrées actuellement par le jeune
(enseignant-e-s, famille, autres)

Demandes et attentes de l'Ecole par rapport au Matas

Signatures :

Direction de l'Etablissement scolaire:

Enseignant-e-s :

Lieu et date :

Annexe 5: Document d'admission



DOCUMENT D'ADMISSION

Nom :

Prénom :

L'élève..... est admis(e) au MATAS 2 "Passages" à Oron,
pour une durée de 13 semaines, entre leet le

Durée renouvelable une fois après évaluation.

Il (elle) y viendra en utilisant les transports publics nécessaires, les :

Demandes et attentes de l'Ecole :

Prochain point de situation :

L'élève :

Le(s) parent(s) :

L'Ecole :

Le MATAS "Passages" :

▲ Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du mode de fonctionnement du MATAS, et avoir été informés que leur enfant est susceptible de participer à des activités extérieures en étant transporté par un collaborateur avec son véhicule. Ils versent une participation financière de Frs 7.- par présence.

Lieu et date :

MATAS 2 Passages, Le Bourg 1, 1610 Oron-la Ville
Tél 021 907 27 89 – e-mail : passages@serix.ch



Annexe 6: Document d'objectifs MATAS

Document d'Objectifs MATAS de NOM PRENOM (exemple)



Classe	Etablissement
10 vg2	Oron/Palézieux
Maitre-esse de classe	Doyen-ne
Alessandro Marcelli	Carine Desmeules
a.marcello@vd.educanet2.ch	c.desmeules@vd.ch
079 282 03 04	021 316 50 50
	Parent(s)
	Muller René, Bichsel Christine
	r.muller@gmail.com
	021 791 53 12

Attentes et demandes de l'école :

Amélioration de l'organisation du travail scolaire
Méthodes de travail
Préparation aux évaluations
S'ouvrir plus

Moyens envisagés:

Prendre conscience de sa façon de fonctionner
Découverte de nouvelles stratégies d'apprentissage
Travail sur l'image de soi, atelier artistique
Jeux de société

Document d'Objectifs MATAS de NOM PRENOM (exemple)

Domaines	Pédagogique (pondérations)	Educatif (pondérations)	Objectifs	Objectifs	Objectifs
PEDAGOGIQUE (pér.)					
Français N1 (3p)	1		- Réduire les dnf	- Venir préparé aux évaluations	
Maths N2 (2p)	2				
Langues	1				
SOC. EDUCATIF					
Estime de soi		3			
Relation aux adultes		2			
Comportement		1			

- PEDAGOGIQUE (pér.)**
- Français N1 (3p)
 - Maths N2 (2p)
 - Langues
 - SOC. EDUCATIF
 - Estime de soi
 - Relation aux adultes
 - Comportement

